

**ASSOCIATION ACADIENNE
ET FRANCOPHONE
DES AÎNÉES ET AÎNÉS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

***MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE
SANS BUT LUCRATIF***

Richibouctou, Nouveau-Brunswick

2007-05-18

L'AVENIR DU BÉNÉVOLAT ET DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE SANS BUT LUCRATIF AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous aimerions d'abord féliciter le gouvernement du Nouveau-Brunswick et son Premier ministre pour la mise en place de votre groupe d'étude. Le groupe d'étude que vous présidez aura une influence déterminante sur la vie des communautés du Nouveau-Brunswick. Que serait le Nouveau-Brunswick sans le bénévolat et sans le secteur communautaire à but non lucratif? La province n'aurait pas les moyens de fonctionner sans ces deux secteurs cruciaux de la vie économique, culturelle, sportive et sociale de notre province. Nous n'avons qu'à penser à l'ensemble des organismes et des personnes qui offrent gratuitement leur temps et leur énergie pour le développement et l'avancement de nos communautés.

Si l'on devait chiffrer la valeur du travail effectué par les nombreuses personnes bénévoles, nous sommes convaincus que le chiffre serait près du milliard de dollars annuellement, sinon plus. Il faut donc donner à ces nombreuses personnes et organismes les outils nécessaires pour faire leur travail. Churchill disait un jour : « Give us the tools, we'll do the job ». Cet énoncé était vrai au moment où le Premier ministre de l'Angleterre l'a proclamé et il l'est encore aujourd'hui.

L'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif dont la mission est de regrouper les aînées et aînés francophones afin de promouvoir leurs besoins et défendre leurs droits, leur permettant ainsi de s'épanouir pleinement dans leur langue et leur culture. L'Association bénéficie de l'appui financier de ses 5 000 membres et principalement du gouvernement fédéral.

La plupart, pour ne pas dire la majorité des organismes communautaires francophones, sont sous financés, ce qui a pour résultat d'avoir un personnel limité et sous payé pour réaliser la mission, les objectifs et les défis d'un organisme comme le nôtre. Plusieurs organismes doivent financer leurs activités par des levées de fonds à répétition. Plusieurs personnes sont fatiguées, pour ne pas dire tannées, d'avoir à quêter régulièrement pour leur survie et le maintien de services que l'on peut considérer essentiels à une population mal desservie.

Sans la contribution financière du gouvernement fédéral pour la minorité francophone de langues officielles, plusieurs organismes, pour ne pas dire la totalité, oeuvrant au bénéfice de la communauté, n'existeraient tout simplement pas et n'auraient pu assurer à cette communauté les services qui lui ont été rendus par ces groupes communautaires.

Recommandation no 1 :

Assurer un financement adéquat et à long terme des organismes communautaires après avoir évalué leur pertinence, leur mission, leur programme etc.

Les organismes communautaires sont souvent laissés à eux seuls. À notre connaissance, il n'existe pas de mécanisme pouvant les aider dans leur organisation, leur planification, leur relation avec leur personnel etc., etc. En améliorant le rendement et l'efficacité du secteur bénévole et communautaire, nous améliorerons la qualité des services rendus par ces secteurs.

Recommandation no 2

Mettre en place un bureau provincial d'appui aux bénévoles et aux secteurs communautaires.

Plus souvent qu'autrement, le secteur bénévole manque d'encadrement, de formation, de reconnaissance, d'appui etc. Plusieurs personnes oeuvrent à titre de bénévole, mais plusieurs de ces personnes sont de plus en plus épuisées et le bassin des bénévoles est de plus en plus petit. Souvent les bénévoles et les organismes communautaires sont peu valorisés. Ils subissent plus souvent qu'autrement la critique de ceux et celles qui bénéficient de leur service.

Recommandation no 3

Mettre en place des programmes de reconnaissance des bénévoles et des organismes communautaires.

Plusieurs organismes communautaires doivent dépenser des sommes assez importantes pour louer des espaces à bureau et de l'équipement. Le gouvernement du Québec met à la disposition d'organismes provinciaux les installations du stade olympique. Plusieurs fédérations communautaires québécoises ont leurs bureaux dans ces installations. Nous dépensons annuellement des sommes importantes pour aménager des bureaux. L'argent dépensé pour ces bureaux n'est pas utilisé pour offrir plus de services aux communautés locales, régionales ou provinciales.

Recommandation no 4

Mettre à la disposition des organismes bénévoles et communautaires des bureaux gouvernementaux non utilisés ou sous utilisés.

Le monde de la communication est omni présent dans notre société. Les organismes communautaires font partie de ce monde. Il nous en coûte annuellement, en tant qu'organisme communautaire (AAFANB), tout près de 10 000\$ pour le secteur communication. Tout organisme soit-il, se doit d'informer ses membres et le public. Les dossiers que nous défendons, les luttes que nous menons, les demandes que nous faisons font partie du quotidien de tous les organismes communautaires.

Recommandation no 5

Mettre en place des mesures collaboratrices entre le gouvernement et ces groupes communautaires afin d'alléger les coûts substantiels des communications.

Les bénévoles et les organismes communautaires contribuent directement à améliorer la qualité de vie de la population néo-brunswickoise. Les fonctionnaires de notre gouvernement doivent être nos collaborateurs et nos partenaires. D'ailleurs, plusieurs bénévoles font le travail qui souvent ne pourrait être fait ni rémunéré par le gouvernement. Plusieurs fonctionnaires pourraient tirer profit d'une expérience de travail en milieu communautaire.

Recommandation no 6

Mettre en place des protocoles de collaboration entre les secteurs bénévoles et communautaires et la fonction publique. Permettre à des fonctionnaires de travailler à l'intérieur d'organismes communautaires tout en demeurant employé de la province.

Plusieurs organismes communautaires, de par leur nature, oeuvrent dans des domaines se rapprochant des responsabilités gouvernementales. Nous n'avons qu'à penser à tout le travail de promotion qu'a fait l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick en matière de santé au Nouveau-Brunswick francophone pour comprendre la pertinence de cet énoncé. Nous avons organisé, en 2005-2006, des forums santé où au-delà de 3 000 personnes ont participé. Nous avons réalisé ce tour de force avec des moyens limités. Nous croyons sincèrement que nous pourrions devenir des partenaires privilégiés avec le gouvernement dans des domaines tel que la promotion, la sensibilisation et l'information, si ce dernier nous en donnait les moyens.

Recommandation no 7

Mettre en place des protocoles afin d'utiliser les organismes communautaires pour promouvoir les différents programmes gouvernementaux tel que la santé, la sécurité, la formation, le mieux-être etc., etc.

Conclusion

En conclusion, nous considérons très importantes les recommandations que vous ferez au Premier ministre de notre province. Nous osons croire que ces recommandations ne resteront pas lettre morte. Nous sommes convaincus de l'importance de la contribution des bénévoles et du monde associatif communautaire dans la mise en place et la réalisation d'une province autosuffisante.

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick passe nécessairement par le bénévolat et le monde communautaire. Nous n'avons pas les moyens financiers d'ignorer plus longtemps l'importante contribution de ce secteur. De par leur nature, les organismes communautaires connaissent les besoins de la communauté, sont près de celles-ci et bénéficient de leur confiance. Nous avons tous et toutes à gagner en leur accordant l'importance qu'ils méritent et les moyens pour réaliser leur mission individuelle et collective.